

Médecins : le nombre d'assistants médicaux décolle



© 2022 Les Echos Publishing

C'est l'avenant 7 à la convention médicale du 20 juin 2019 qui prévoit le déploiement d'assistants médicaux auprès des médecins. L'objectif est de redonner du temps « médical » aux médecins en les déchargeant auprès de leurs assistants de tâches administratives ou encore d'organisation. Si le dispositif a démarré lentement, il semble qu'aujourd'hui il soit de plus en plus mis en place. Ainsi, selon les chiffres de la CPAM, 3 112 contrats d'aide à l'embauche d'assistants médicaux ont été signés par des médecins libéraux avec leur caisse primaire.

Plus de patients pris en charge

Près d'un quart de ces contrats aidés concerne des médecins nouvellement installés. Dans 78 % des cas, il s'agit d'assister un médecin généraliste (2 439 contrats). Mais 180 cardiologues, 110 ophtalmologues, 65 pédiatres, 38 psychiatres, 33 dermatologues, 16 neurologues et 14 chirurgiens ont également signé ce type de contrat. Dans 47 % des cas, l'assistant est embauché à mi-temps. Et selon les calculs de l'Assurance maladie, le nombre total de patients supplémentaires pris en charge par un médecin traitant grâce au dispositif des assistants médicaux s'élèverait à 511 930 personnes !

© 2022 Les Echos Publishing